



En raison des congés scolaires, l'Hebdo Syndical ne paraîtra pas le 16 avril.

EDITO

N° 12 - 9 avril 2015

Sommaire

Page 2

- **LCL** : Emploi, le secteur bancaire continue à taper dans l'emploi.
- **Fédération** : Formation. Syndicalisation, un bon travail de fond.

Page 3

- **AIG** : Lu dans la presse, la boulette d'Aviva.

Page 4

- **AIG** : Lu dans la presse, la boulette d'Aviva. (suite et fin)

Page 5

- **Fédération** : Comité Fédéral, divers et studieux.

Page 6

- **Fédération** : Comité Fédéral, divers et studieux. (suite et fin)

Responsabilité sociale des entreprises

Les syndicats mettent le devoir de vigilance des multinationales au menu du prochain sommet du G7. Lundi 23 mars 2015, Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, a participé, à Berlin, à une conférence organisée par le DGB (confédération des syndicats allemands) et la Confédération syndicale internationale (CSI) pour mettre en avant les attentes des syndicats vis-à-vis des gouvernements du G7. Le gouvernement de l'Allemagne, pays hôte du prochain sommet qui se tiendra les 7 et 8 juin prochains, s'était dit prêt à porter le besoin de régulation des responsabilités entre maisons mères et leurs filiales.

Définir un cadre légal contraignant

Philippe Martinez, aux côtés de Reiner Hoffmann, président du DGB, de Hassan Yussuff, président du Congrès du travail du Canada (CLC), et de Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI, a souligné, en présence de la chancelière allemande Angela Merkel, que la question de la mise en œuvre de ces responsabilités était au cœur de cette mécanique. « Ce dont nous avons besoin, c'est un cadre légal contraignant. Nos pays, qui hébergent le plus grand nombre de sièges de firmes multinationales, portent une part importante de ce dispositif », a ainsi rappelé le secrétaire général de la CGT.

Accès à la justice

Faisant référence au débat actuel à l'Assemblée nationale où une proposition de loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères sera examinée en 1re lecture le 30 mars prochain, Philippe Martinez a insisté sur le fait que « l'accès à la justice est primordial ». Les accords et engagements au niveau international reposent systématiquement sur cette pierre angulaire. Sans cet accès aux tribunaux nationaux, ces textes resteraient lettre morte. En France, l'opposition farouche du Medef avait, l'automne dernier, fait tomber une première initiative devant l'Assemblée nationale, le patronat refusant catégoriquement d'être tenu responsable pour les dégâts que ses stratégies d'externalisation créent notamment dans les pays

les plus pauvres du monde.

Des normes sociales respectées

Philippe Martinez a par ailleurs expliqué l'importance que revêtent la conditionnalité des aides publiques, et l'application aux marchés publics d'une surveillance stricte de l'observation des normes sociales. « Sans ces deux engagements de l'État, les gouvernements se rendraient complices de violations des droits fondamentaux des travailleurs », a-t-il affirmé. Il a conclu en rappelant que la montée du nombre de travailleurs détachés était l'autre aspect de cette nouvelle pratique de l'organisation de la production au niveau international : « Abusés par leur méconnaissance des lois et conventions en vigueur, ces salariés sont exploités à merci dans nos pays qui doivent, pourtant, leur offrir des garanties de respect de leurs droits. »

Les syndicalistes réunis à Berlin se sont engagés à suivre étroitement la préparation du G7 et à surveiller de près ses résultats. En attendant, c'est au gouvernement français, pays membre du G7, d'assumer ses engagements et de faire aboutir la proposition de loi sur le devoir de vigilance des multinationales qui offre des garanties significatives, et de soutenir l'effort engagé par les organisations de salariés dans le cadre de la préparation du sommet du G7. La CGT restera vigilante à cet égard. ■

LCL

Emploi

Le secteur bancaire veut continuer à taper sur l'emploi

Le groupe bancaire a annoncé un vaste plan supprimant 1.658 postes. Les guichets reculent au profit des centres d'appel et des agences spécialisées. Cette fois, plus de doute possible, la montée en puissance de la banque en ligne détruit de l'emploi. La preuve en est apportée par LCL, la filiale du Crédit agricole. Dans le cadre de la modernisation de son réseau d'agences, l'établissement a lancé un important Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), portant sur 1.658 postes.

Une victime le réseau

Selon Les Échos, qui détaillent son contenu, les guichets seront les plus touchés, avec 1.369 postes visés d'ici à 2018, les services de back-office coupant pour leur part 289 postes d'ici à fin 2015. Soit plus de 10% des effectifs dans ces

métiers. LCL précise qu'il n'y aura aucun licenciement: la courbe démographique permet de réaliser le PSE en ne remplaçant qu'un départ à la retraite sur deux. «On continuera d'embaucher simultanément 1.000 CDI par an», promet-on au sein de la banque. Qui assure également

qu'elle va créer près de 300 nouveaux postes d'ici à 2018 dans des centres de relation clients. Au moment où LCL communique sur la modernisation de sa relation clientèle, avec des horaires étendus pour les contacts par téléphone, cette réduction d'effectifs fait tâche. De quoi rendre plus délicate encore la communication d'équilibriste à laquelle s'essaient l'ensemble des établissements bancaires. Du Crédit agricole à la Société générale, les directions annoncent fièrement la multiplication des services en ligne et la spécialisation de leurs agences rénovés et high-tech. Indispensable aujourd'hui, selon une étude BVA pour la Fédération bancaire française, seuls 18% des clients se rendent en agence au moins une fois par mois... contre 52% en 2010.

Forte baisse à venir

Mais dans le même temps, les banques se refusent à chiffrer les conséquences de cette transformation majeure sur l'emploi. «La réorganisation du réseau n'a pas pour objet une réduction des effectifs. Nous travaillons au contraire à constituer une relève», expliquait Annick Verdier, DRH de BNP Paribas pour la banque de détail lors de l'annonce du plan de transformation du réseau. En réalité, le secteur bancaire, qui a détruit quelques 10.000 emplois depuis 2007, devrait voir la tendance s'accélérer dans les prochaines années. ■

Fédération
Syndicalisation
Formation syndicale

Un bon travail de fond

Une formation syndicalisation a eu lieu à Metz début mars. Dans les locaux de l'UD de Moselle, les stagiaires, issus de la banque et de l'assurance ont acquis les outils nécessaires pour faire des adhésions permettant le développement de leur syndicat.

Alors, faites comme eux, inscrivez-vous aux différentes formations syndicalisation. La prochaine est prévue à Strasbourg en septembre (cf plan de formation fédéral)



AIG

Lu dans la presse

L'incroyable boulette d'Aviva

L'énorme erreur du sixième assureur mondial qui gère les actifs de la plus importante association d'épargnants en France, l'Afer, risque de lui coûter plusieurs milliards d'euros. Explications : c'est un petit peu comme une patate chaude. Ou le sparadrap du capitaine Haddock. Sauf que c'est une affaire qui n'a rien de drôle car elle risque de coûter plusieurs milliards d'euros au sixième assureur mondial, le britannique Aviva, gestionnaire des actifs de la plus importante association d'épargnants en France, l'Afer. Elle pose même, de l'aveu d'un membre de l'autorité de contrôle des assurances «un problème inquiétant pour toute la place financière».

Tout a commencé à la fin des années 80

Cela débute par une «boulette» d'Abeille-Vie. Cet assureur, qui a été repris en 2002 par le britannique Aviva, avait à cette époque lancé un contrat très haut de gamme destiné à ses meilleurs clients. Que proposait-il? Rien moins qu'une martingale boursière : investir en sachant par avance ce qu'avaient fait les marchés. Les achats et les ventes de l'épargnant étaient en effet comptabilisés au «dernier cours connu» : autrement dit, lorsque la bourse avait monté, l'épargnant pouvait acheter une Sicav au cours d'avant la hausse. Il empochait ainsi automatiquement la hausse. Idem lorsque la bourse baissait. Il pouvait vendre au cours précédant la chute du marché. C'est en quelque sorte l'assurance absolue de gagner à tous les coups... pour le souscripteur. Mais pour la compagnie d'assurance, c'est une catastrophe, car elle doit financer la différence. Ou plutôt ce sont les autres assurés qui doivent en supporter les conséquences, puisque ces pertes doivent, à un moment ou à un autre, être imputées sur l'actif général de la compagnie...

Le produit le plus bête du monde

Ces contrats à cours connu détiennent donc la palme du produit le plus bête, ou, pour le moins, du plus suicidaire, qui ait jamais été conçu par un assureur! A la fin des années 80, certains souscripteurs, bien orientés par des

conseillers haut-de-gamme, en ont tout de suite perçu les avantages. Certains cadres d'Abeille-vie aussi : une bonne vingtaine, parmi les plus hauts placés, se sont aussitôt servis, allant même pour certains, jusqu'à emprunter pour placer de très grosses sommes. Ils coulent, depuis, une retraite très confortable...

L'assuré toujours gagnant !

Comment une honorable compagnie d'assurance a-t-elle pu concevoir un produit aussi dangereux pour ses finances et la protection de l'ensemble de ses clients? Pour le comprendre il faut se remettre dans le contexte. D'abord, à l'époque, Internet n'existait pas, et les Sicav n'étaient pas cotées chaque jour comme aujourd'hui, mais seulement une fois par semaine. De plus, les possibilités de passer des ordres étaient limitées : en ces temps désormais très lointains, il fallait, rendez-vous compte !- envoyer un fax, téléphoner ou... se déplacer en personne dans les bureaux de l'assureur ! Le tout transitait ensuite par différents services avant d'être exécuté : il fallait parfois attendre trois jours avant que la transaction soit enregistrée. Les moyens de faire tourner le portefeuille de fonds proposés étaient donc limités.

Un contrat d'assurance-vie, c'est fait pour durer.

Et Aviva n'avait pas prévu, lors de la

gestion de ce contrat, que dans les années 90 et 2000, le monde de la finance ferait sa révolution internet. Il a d'abord été possible de réaliser les transactions depuis Internet, sur des fonds dont la cotation est progressivement devenue, dans les années 90, de plus en plus fréquente. A l'époque, une poignée d'assurés saisissent toutes les potentialités de cette évolution technologique et se mettent à multiplier les arbitrages chaque jour. Des opérations toujours gagnantes, bien sûr! Abeille-Vie n'est alors pas la seule compagnie à proposer ce placement. Des «contrats à cours connus», destinés aux clients les plus aisés, sont aussi proposés, à la même époque, par d'autres assureurs comme Axa et AGF (devenu aujourd'hui Allianz). Mais ces deux compagnies font très vite le nécessaire pour arrêter les frais et mettre fin à cette farce. Comment? En proposant aux assurés de leur reprendre leur contrat en échange d'une généreuse indemnité. Tous ont accepté. Sauf ceux d'Aviva.

L'assureur la joue brutal

Il commence par réduire le nombre des supports, supprimant progressivement les plus volatils, les supports actions, ceux qui permettent de profiter des variations de la bourse. Puis il tente ensuite de faire signer

Suite page 4

AIG

Lu dans la presse

L'incroyable boulette d'Aviva

Suite de la page 3

des avenants aux 20 000 souscripteurs de son contrat pour qu'ils y renoncent. Enfin, en 1999, Aviva bloque tout arbitrage sur ces contrats. « Rien de plus normal, nous avons fait évoluer ces contrats en leur apportant des avenants comme c'est l'usage » se justifie à Challenges un porte-parole de l'assureur. « Notre démarche est justifiée car ces assurés ont dénaturé leur contrat : ils ne se sont pas comportés comme des épargnants, mais comme des spéculateurs, des arbitragistes, presque des professionnels de la finance... » poursuit-il. Ce n'est pas faux. Le problème, c'est que rien n'interdit à un assuré d'utiliser au mieux les possibilités offertes, le plus officiellement du monde, par son contrat. Mais qu'il est interdit à un assureur de modifier unilatéralement et aussi complètement son contrat. Ou alors, il doit proposer à ses assurés une indemnisation. Ce que n'a pas fait Aviva. Ou avec de telles conditions qu'un certain nombre de ses assurés ont refusé d'abandonner leur contrat. En représailles, l'assureur a donc été plus loin : il a tout simplement cessé de comptabiliser les opérations des récalcitrants. De leur côté, ceux-ci ont alors fait appel à des huissiers qui ont constaté les opérations effectuées chaque jour : il existe de pleins cartons de ces constats effectués pendant plus d'une vingtaine d'année! « En refusant de solder ces contrats, Aviva se retrouve aujourd'hui avec un dossier qui représente des sommes colossales, sans doute plus d'un milliard d'euros pour les cas qui sont défendus par des avocats » regrette Guillaume Prache, président de la Fédération européenne des Usagers

des Services Financiers et seul expert financier français représentant les épargnants auprès de la Commission européenne.

Aviva régulièrement condamné

Aujourd'hui, la situation est devenue explosive. Les sommes qui ont été accumulées sur ces contrats dépassent, pour certains, la centaine de millions d'euros. Le tout, à partir d'un versement initial de quelques milliers de... francs! « Les sommes qui sont avancées par certains de ces clients sont extravagantes. De toute façon nous avons provisionné ce sujet dans nos comptes depuis longtemps » nous a expliqué le porte-parole d'Aviva. De fait, on trouve dans le rapport annuel d'Aviva une vingtaine de millions d'euros provisionnés pour ce type de sinistres.

Ces sommes seront-elles suffisantes? On en doute. La direction de l'assureur assure qu'elle est « droit dans ses bottes » et qu'elles suffiront, le cas échéant, à indemniser la « petite dizaine » (selon elle) de récalcitrants. Mais l'avocat Nicolas Lecoq-Vallon, spécialiste de ce type de conflits, est catégorique : « le risque se chiffre en milliards d'euros, avec des dizaines de contrats affichant des progression annuelles comprises entre 40 et 100% par an. Et des décisions qui vont toujours dans le même sens : il y a eu plus de 30 décisions de la Cour de Cassation en faveur des assurés et en défaveur d'Aviva. »

Une situation devenue explosive

Max-Hervé George, un jeune homme de 24 ans vivant en Suisse titulaire

d'un contrat multi-supports « Sélection internationale » souscrit par son père, vient ainsi de gagner, contre Aviva. La Cour de cassation (cass. civ 2e 11-9-14, n°13-19497) a condamné Aviva à l'indemniser pour la « perte de chance » de faire prospérer son épargne selon les termes du contrat initial. Elle a jugé qu'Aviva devrait verser à Max-Hervé George 1,4 million d'euros pour la seule période 1997-2007. « Le 27 août 2014, le Tribunal de Grande Instance de Paris a homologué un rapport d'expertise qui chiffre le préjudice de ma famille à plus de 9,5 millions d'euros sur cette même période, soit un intérêt par an d'environ 68,615% » explique le jeune homme. Max-Hervé George entend bien être indemnisé pour l'ensemble de la vie du contrat. Or, souligne-t-il, « sur cette base d'un taux de revalorisation de 68 % par an, Aviva devra encore verser 55 millions d'euros » explique Max-Hervé George. Et son avocat, maître Lecoq-Vallon, avertit : si l'assureur tarde trop, « le préjudice se montera à un milliard en 2020 pour le seul Max-Hervé ! » Le temps presse, donc, pour Aviva. D'autant que d'autres membres de cette famille ont hérité de contrats similaires... Et même si, l'assureur joue la montre et fait « appel de presque toutes les décisions » comme il le souligne lui-même, ces décisions de justice s'accumulent un peu trop. Elles pourraient finir par mettre en péril l'actif de la compagnie et inquiéter des épargnants déjà désemparés par les soubresauts des marchés financiers. ■

Divers **et** studieux

Le comité fédéral débute par une minute de silence en hommage à notre camarade Kevin VIGNOLET décédé brutalement ce matin. Kevin était militant à la Société Générale, membre de l'équipe nationale SG, du collectif jeunes fédéral, et membre d'UNI jeunes Europe. Le CF entame ensuite l'étude des sujets divers mis à l'ordre du jour.

International :

Grèce : SYRISA a remporté les élections, mais c'est le peuple grec qui dit stop aux politiques d'austérité imposées par la Troïka. Les premières mesures ont été prises par le nouveau gouvernement : arrêt de la privatisation du port du Pirée et de la compagnie d'électricité, réintégration annoncée des femmes de ménage de l'administration des finances et augmentation du salaire minimum.

Allemagne : les syndicats allemands soutiennent les Syriza et appellent à une réorientation européenne. Après les salariés d'Amazon en grève en novembre et décembre, ce sont ceux de la métallurgie qui sont en grève pour exiger une augmentation de salaire de 5.5%.

Au plan national

Après les attentats de janvier à Charlie Hebdo, Malakoff et l'Hyper Kasher de Vincennes, nous avons été acteurs comme des millions de personnes d'un grand élan national et international pour la défense des libertés. Preuve que les français se mobilisent pour des droits fondamentaux.

Malgré ce qui se passe en Europe, le gouvernement n'a toujours pas compris qu'il fallait arrêter avec les politiques de « réalisme économique ».

Le projet de loi Macron est une catastrophe pour les salariés, une aubaine pour les patrons. Un projet de loi fourre-tout qui touche toute la société. Remise en cause du service public de transport, réforme du permis de conduire et privatisation de l'examen, déréglementation des professions dites réglementées, déréglementation du travail avec le démantèlement programmé des conseils de prud'homme, le recours facilité aux licenciements économiques, les réformes de la médecine et de l'inspection du travail, l'extension du travail du dimanche, secret des affaires... la liste est longue. Mais il est à souligner que les premiers reculs ont eu lieu, la partie « secret des affaires » a été retirée, la tarification des notaires revue après que Macron ait admis avoir mal mesuré l'usine à gaz mise en place.

Les manifestations du 26 janvier, ne sont pas étrangères au retrait de la partie relative au secret des affaires. Manifestations où la CGT Banques Assurances était présente et visible tout au moins à Paris. Une nouvelle journée d'action et de grève, la plus unitaire possible, a été décidée lors du CCN des 3 et 4 février.

Au niveau interprofessionnel

On ne peut que se féliciter de l'échec de la négociation sur le dialogue social eu égard au texte proposé par le patronat qui supprimait les CHSCT, fusionnait DP et CE pour ne proposer qu'un conseil d'entreprise avec une commission hygiène et sécurité... Quant aux négociations de branches dans nos professions, le pacte de responsabilité n'a été discuté que dans 2 branches, FFSA/GEMA et AFB. La première s'est soldée par un

accord que nous n'avons pas signé, la seconde par un relevé de conclusions signé par la seule CFDT. A aucun moment malgré nos demandes répétées et l'annonce patronale d'embauches, nous n'avons pu obtenir une estimation des emplois nets créés. Et pour cause, dans les banques notre délégation estime un recul de près de 4900 emplois, à l'heure où les banques et assurances touchent des millions au titre du CICE.

Point CCN

Pour terminer, un point sur le CCN des 3 et 4 février. Un nouveau bureau élu, une nouvelle administratrice Colette DUYNLAEGER, et un nouveau secrétaire général Philippe MARTINEZ. La fédération suite à la consultation des syndicats lors du CCN du 13 janvier a voté contre la première proposition eu égard à la constitution du groupe de travail proposé par le Secrétaire Général démissionnaire. Lors du dernier CCN, la FSPBA a voté pour les nouvelles propositions. Pour rappel nous disposons de 7 voix sur les 335 que comptent les fédérations. (Les UD rassemblent 366 voix). En CCN le partage des voix n'est pas admis. Le CCN a décidé d'une journée d'action et de grève, la plus unitaire possible courant mars sur les thèmes emplois, salaires, conditions de travail et protection sociale.

Négociations Annuelles Obligatoires Entreprises

De manière générale, c'est la disette pour toutes et tous, enfin pour les salariés.

L'argument patronal cette année est un peu moins orienté sur la crise que le poids de la fiscalité pour les entreprises de nos secteurs. Un travail commun avec la fédération des finances va être entrepris afin de donner des éléments à nos équipes militantes. Les propositions patronales sont indigentes :

- 1% pour l'assistance, mais les négociations ne sont pas terminées
- 0% pour GENERALI
- 0% pour les BP et les CE, mais une prime de 200€ (pas les mêmes modalités de versement s'il s'agit des CE ou des BP)
- Crédit Mutuel/CIC 0,8% avec un plancher de 300€
- BNPP augmentation 0,5%, supplément d'intéressement de 0,8%, participation de 429€ à 1180€
- American express 2,5%, mais seulement en augmentation individuelle « au mérite »

Site internet fédéral

Présentation Damien RAMAGE UGICT.

Le site en cours de construction est présenté et livré sur une plateforme test. Il est important que nous ayons de la matière et des articles pour le faire vivre. Le groupe de travail communication va s'y employer, mais il est loin

Suite page 6

Divers **et** studieux

Suite page de la page 5



d'être suffisant si on souhaite faire un travail de qualité qui correspond aux orientations que nous nous sommes fixées

collectivement lors du dernier congrès.

Damien RAMAGE de l'UGICT, concepteur de notre projet rappelle que des formations sont prévues pour les contributeurs. Et seront à dispenser courant mars.

Le responsable fédéral du site est Frédéric BERBEDES, il est indispensable de lui remonter des articles courts pour alimenter le site. Un site attractif et visité est un site actualisé très régulièrement.

Audience créative

Présentation Marc ROUMEJON et Corentin GOURMELIN

L'objectif d'audience créative, créée il y a 27 ans par la direction de la CGT, est de démarcher les entreprises pour obtenir des financements. Cela ne se fait qu'avec l'accord des syndicats CGT de l'entreprise concernée. La fédération travaille déjà avec Audience, notamment lors de l'organisation des congrès. L'année du congrès, audience « récolte » une enveloppe de 50 000€ et les années sans congrès, entre 27 et 30 000 €.

Les échanges riches ont porté sur le risque de mettre l'OS en position délicate et « redevable » vis-à-vis du patron, sur la contradiction entre nos revendications et les publicités insérées dans les publications.

La position d'audience est claire. Les démarchages ne se font pas sans l'accord de la CGT de l'entreprise d'une part, et sans une réunion de préparation avec les militants d'autre part. Marc précise que les entreprises ont un budget publicitaire. Il n'est pas question de mettre les équipes en porte à faux. C'est en ce sens que l'agence a été créée, pour éviter le donnant-donnant. L'obtention d'enveloppe est le résultat du rapport de force.

Vote : pour un travail avec Audience en lien avec les équipes d'entreprise

Pour : 24 contre : 3 abstention : 11

Groupes de Travail :

Collectif jeunes : Le projet de livret d'accueil est présenté au CF qui tient à féliciter les « jeunes » pour leur investissement et le travail accompli. Les propositions de modification sont à envoyer à Lætitia VALLEE rapidement afin de pouvoir le finaliser au plus vite. Un compte rendu de la réunion du collectif de la veille est envoyé par mail aux syndicats.

International : Du 7 au 10 décembre, la fédération était présente au congrès UNI GLOBAL UNION en Afrique du Sud. Un dossier complet avec toutes les interventions de la CGT sera envoyé aux syndicats dès que les intervenants des autres fédérations auront transmis à Corine.

Dernière semaine de mars, le forum social mondial est organisé à Tunis. La proposition de délégation fédérale est : Corine FERREIRA, Chantal LAMY, et Valérie LEFEBVRE HAUSSMANN. Délégation votée à l'unanimité des présents moins 2 abstentions.

Communication : Armel MAHE rappelle que le site est la première étape de notre projet communication, qui comprendra également, un « quinzomadaire » en remplacement de l'hebdo syndical, puis un journal aux syndiqués trimestriel, si et seulement si, on y met les moyens humains. La communication fédérale ne pourra être de qualité que si les syndicats nous font remonter les informations. Les tracts c'est déjà bien, mais orientés en direction des salariés qui sont au fait de l'actualité des entreprises. Un compte rendu de quelques lignes accessible au plus grand nombre est préférable. L'implication de toutes et tous pour appliquer des orientations décidées collectivement est indispensable. Merci aux membres du CF de voir si dans les syndicats des camarades souhaitent s'investir. C'est indispensable. La priorité est la mise en place du site et pour les autres travaux il faudra mettre en place des échéances.

Formation professionnelle : Tous les jours, il y a du nouveau. Des accords de branches ont déjà été signés et négociés sans attendre les décrets d'application. Une note de travail sur les points de vigilance va être élaborée par le groupe de travail.

Formation syndicale : 2 formations ont été annulées faute de participants depuis le début de l'année. La réforme du financement de la formation professionnelle qui intègre la formation syndicale n'y est pas étrangère. Le fonds paritaire a été créé, mais à ce jour, nous n'avons pas le détail de son fonctionnement. Suite à une demande l'hebdo spécial formation avec le calendrier sera envoyé aux UD.

Commission de contrôle fédérale (CFC)

Marie-Hélène MARTINAUD précise que les règles de vie seront transmises après avoir rencontré la confédération comme décidé au CCN.

Point trésorerie

John COULTRAP présente un état des lieux des syndicats de la fédération.

Il rappelle l'obligation pour les syndicats de remonter les cotisations via COGETISE. Un certain nombre de syndicats n'ont toujours pas réglé les cotisations 2014. Un rappel leur sera fait. Un suivi sera assuré par la CFC. Un certain nombre de camarades ont pris du retard suite aux problèmes rencontrés avec SEPA, d'autres ont averti la fédération qu'ils suspendaient les règlements à la suite des problèmes rencontrés à la confédération.

Rappel de quelques dates :

6 mars réunion collectif assurances

10 mars réunion des DSN

19 mars rencontre BF et syndicats Midi-Pyrénées à Toulouse en commun avec l'UD

20 mars réunion BF élargi aux membres CF de la région Midi-Pyrénées. ■